

académie  
Rennes

direction des services  
départementaux  
Finistère  
Éducation  
nationale

Le recteur,

Vu les articles L521-1, et D521-1 à D521-7 du code de l'éducation ;  
Vu l'avis du Conseil supérieur de l'éducation en date du 29 juin 2017 ;  
Vu l'arrêté ministériel du 17 juillet 2017, fixant le calendrier scolaire national de l'année 2018-2019 ;

Arrêté n°17-18-21  
du 21/06/2018

Arrête

**Article 1 :** Le calendrier national de l'année scolaire 2018-2019 s'applique aux établissements du département du Finistère selon les modalités suivantes :

Prérentrée des enseignants	Vendredi 31 août 2018	
Rentrée scolaire des élèves	Lundi 3 septembre 2018	
Vacances de la Toussaint	Samedi 20 octobre 2018	Lundi 5 novembre 2018
Vacances de Noël	Samedi 22 décembre 2018	Lundi 7 janvier 2019
Vacances d'hiver	Samedi 9 février 2019	Lundi 25 février 2019
Vacances de printemps	Samedi 6 avril 2019	Mardi 23 avril 2019
Début des vacances d'été (*)	Samedi 6 juillet 2019	

(\*) Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

- Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.
- Les classes vaqueront le vendredi 31 mai et le samedi 1<sup>er</sup> juin 2019.
- Les congés débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.
- Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.

**Article 2 :** Le secrétaire général de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Finistère est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quimper, le 21 juin 2018

Pour le recteur, et par délégation,  
la directrice académique des services  
de l'Éducation nationale du Finistère,



Caroline LOMBARDI-PASQUIER